

L'honorable Anita Anand, C.P., députée
Présidente du Conseil du Trésor du Canada
90, rue Elgin, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Par courriel : president-presidente@tbs-sct.gc.ca; monique.lugli@tbs-sct.gc.ca

Objet : Conséquences de la présence accrue au bureau pour les femmes dans le secteur public

Madame la Ministre,

Je reviens vers vous pour exprimer ma profonde inquiétude face à la décision unilatérale du gouvernement de modifier l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail, et d'imposer une journée supplémentaire de présence au bureau aux travailleuses et travailleurs de l'administration publique centrale. En particulier, je souhaite mettre en lumière les conséquences disproportionnées de cette décision prise par le gouvernement le 1^{er} mai pour les femmes, les mères et les familles. Au nom des membres de l'ACEP, nous vous demandons à nouveau de publier un examen de la décision fondé sur une « analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) ».

Étant donné l'engagement de ce gouvernement à se baser sur des données probantes et à utiliser l'outil ACS+ afin d'analyser les politiques et les budgets publics, il y va de sa responsabilité de réaliser et de publier une analyse ACS+ de l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail. En signant la lettre d'entente sur le télétravail, l'ACEP a collaboré de bonne foi avec le gouvernement au nom de ses unités de négociation. En retour, l'ACEP attend de l'employeur qu'il fasse connaître à ses travailleuses et travailleurs, avec la même bonne foi, les informations et analyses pertinentes.

Plus de 60 % des membres de l'ACEP sont des femmes. Lors de nos consultations avec les membres, celles-ci ont souligné le fait que le télétravail leur a facilité la vie et qu'il leur a permis d'améliorer leur productivité et leur engagement au travail sans devoir sacrifier l'équilibre travail-vie privée auquel elles ainsi que tout le personnel du secteur public s'attendent. Elles considèrent ce changement dans les modalités de travail comme un véritable progrès; le télétravail leur permet de gagner du temps et de l'énergie, ce qui améliore leur rendement et leur productivité et leur permet de rivaliser sur un pied d'égalité avec leurs homologues masculins pour les promotions et l'avancement. Une analyse ACS+ mettrait en évidence les effets positifs du télétravail sur le moral des femmes, et une analyse des résultats à plus long terme est également nécessaire pour documenter les effets positifs d'une plus grande souplesse des modalités de travail.

L'analyse ACS+ du télétravail doit également tenir compte de l'impact sur la santé selon les genres. Les femmes qui souffrent de problèmes de santé liés à leur genre, notamment de menstruations douloureuses et de symptômes de la ménopause, ont souligné que les modalités de travail souple leur permettraient de prendre moins de congés de maladie et de rester à la hauteur de leur charge de travail, même lorsqu'elles ressentaient des symptômes désagréables et douloureux. Travailler dans un endroit plus confortable et pouvoir prendre des pauses au besoin leur permettraient de composer plus facilement avec la douleur et d'autres symptômes désagréables. Le télétravail ne guérit pas les problèmes de santé chroniques et épisodiques, mais il peut atténuer l'impact sur la carrière d'une femme, ce qui lui permet d'avoir des chances égales de progresser et d'exceller dans sa carrière. Une analyse ACS+ mettrait en évidence les effets positifs du télétravail dans ces cas, aussi bien pour l'employée que pour l'employeur.

Toute analyse genrée dans le contexte du travail doit tenir compte également du rôle des femmes en tant que proches aidantes. Celles-ci doivent souvent s'occuper de parents âgés, d'enfants ou d'autres membres de la famille, et le télétravail leur permet de relever le défi du « double fardeau », c'est-à-dire toutes les responsabilités du travail rémunéré en plus des responsabilités familiales et tâches ménagères non rémunérées qui sont encore largement assumées par les femmes dans notre société. En outre, le télétravail permet de réduire le temps des déplacements domicile-travail et, par conséquent, diminue la pression sur les femmes qui ont du mal à intégrer travail et obligations personnelles dans leur emploi du temps.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des difficultés physiques liées au Milieu de travail 2.0. Lors des consultations de l'ACEP concernant le retour au bureau, beaucoup de femmes ont indiqué qu'il leur était particulièrement difficile de transporter tous leurs effets personnels d'un endroit à l'autre en raison du poids et du nombre d'objets nécessaires pour une journée confortable au bureau. Nous savons que les femmes sont globalement plus susceptibles que les hommes d'utiliser les transports en commun et de faire des arrêts pendant leur trajet (par exemple, pour faire des courses, déposer et récupérer des enfants), et il leur est donc encore plus difficile de traîner leur matériel de bureau partout dans leurs déplacements. Une analyse ACS+ mettrait en évidence ces charges inégales.

Les modalités de travail souples ont changé la donne pour des milliers de femmes au sein de l'administration fédérale, et pour les femmes actives en général, en égalisant les règles du jeu et en leur offrant la possibilité de concilier travail et responsabilités familiales. Nous vous demandons de fournir une analyse ACS+ de cette politique qui documente honnêtement ses effets inégaux sur les femmes dans le secteur public. De plus, nous vous demandons de cesser le démantèlement de ce qui est, en pratique, un moyen d'accroître l'équité en milieu de travail, et de prendre en considération les avantages du télétravail selon les genres.

Nous attendons avec impatience votre réponse afin de collaborer à la définition d'une approche en matière de justice genrée au sein du personnel fédéral.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération respectueuse



Nathan Prier
Président, Association canadienne des employés professionnels
president@acep-cape.ca

c.c.:

Stepanie Kusie, députée

Blake Desjarlais, député

Gabriel Ste-Marie, député